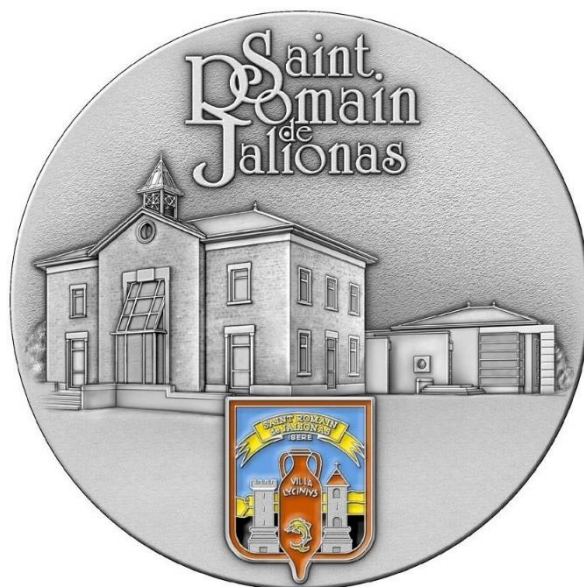


RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

SAINT ROMAIN DE JALIONAS



Présentation lors du conseil municipal du 28 février 2024

Qu'est ce que le Rapport d'Orientation Budgétaire ?

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et appelée loi « NOTRe » structure l'organisation d'un Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B) afin d'accentuer l'information des conseillers municipaux sur les priorités du Budget Primitif (budget communal) mais aussi sur la situation et l'évolution financière de la collectivité.

Ainsi, le Débat d'Orientation Budgétaire s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) sur les engagements pluriannuels, la santé financière de la collectivité, la gestion de la dette, l'évolution de la fiscalité locale et l'évolution des dépenses du personnel. Conformément au décret n° 2016-841 du 26 juin 2016, le ROB est transmis au préfet et sera publié sur le site internet de la commune.

Le DOB, pour les communes d'au moins 3 500 habitants, fait état :

- Des orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre ;
- D'une présentation des engagements pluriannuels ;
- Des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.

Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité. Il s'agit de la première étape du cycle budgétaire qui permet à l'Assemblée délibérante d'engager la discussion sur les orientations budgétaires proposées pour le projet de Budget Primitif et sur les priorités à retenir pour les années à venir. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de l'exécutif municipal.

Actuellement la commune se situe sous le seuil des 3 500 habitants mais le dépassera dans les années à venir, notamment via le recensement de la population sur 2024. L'équipe municipale en place compte préparer les élus au passage à la strate supérieure en mettant en place un Débat d'Orientation Budgétaire.

Sommaire

1-Qu'est-ce qu'un budget communal ?

2-Le contexte financier international et national.

3-La situation budgétaire de Saint Romain de Jalionas

a) Fonctionnement

1) Recettes

2) Dépenses

b) Investissement

1) Recettes

2) Dépenses

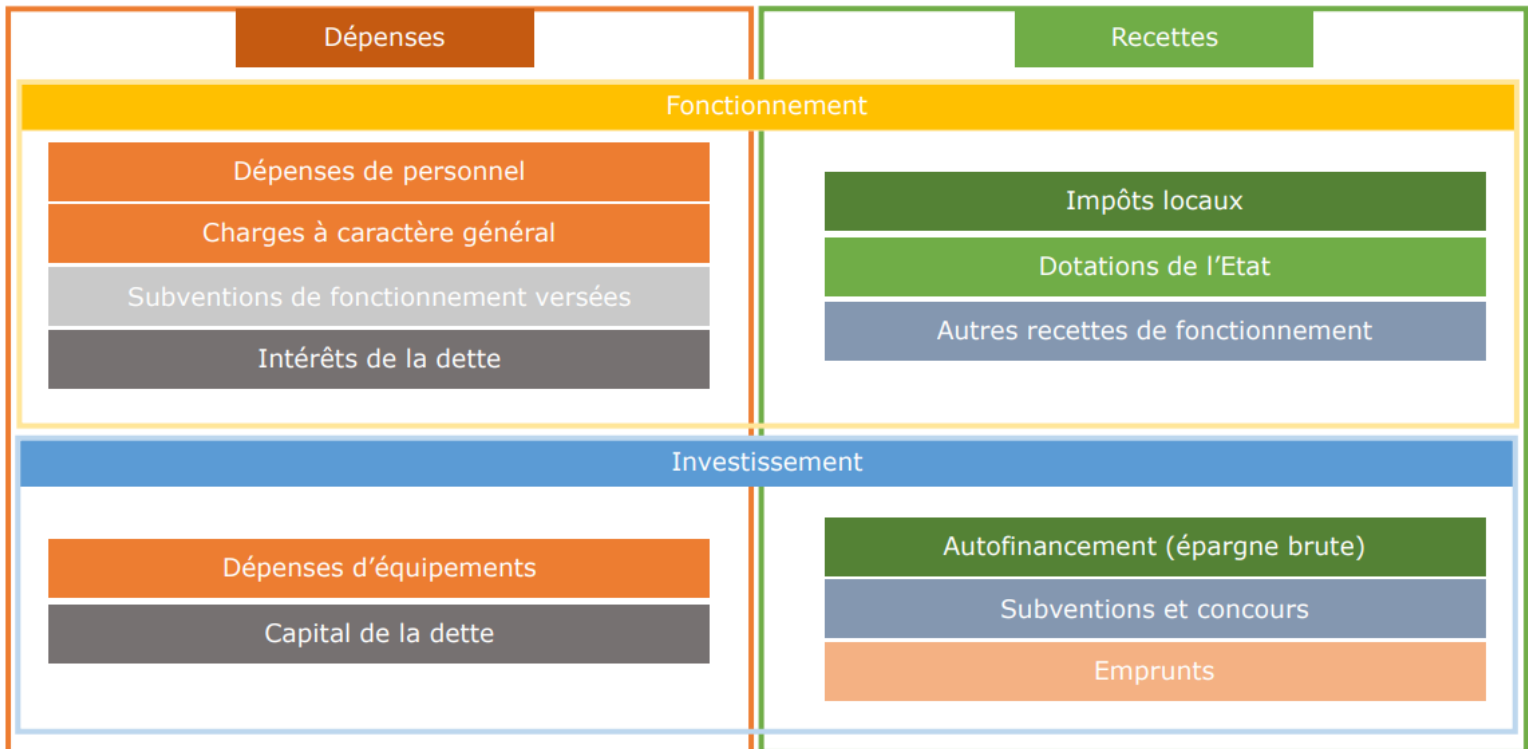
4-Les orientations communales 2024

Qu'est-ce qu'un budget communal ?

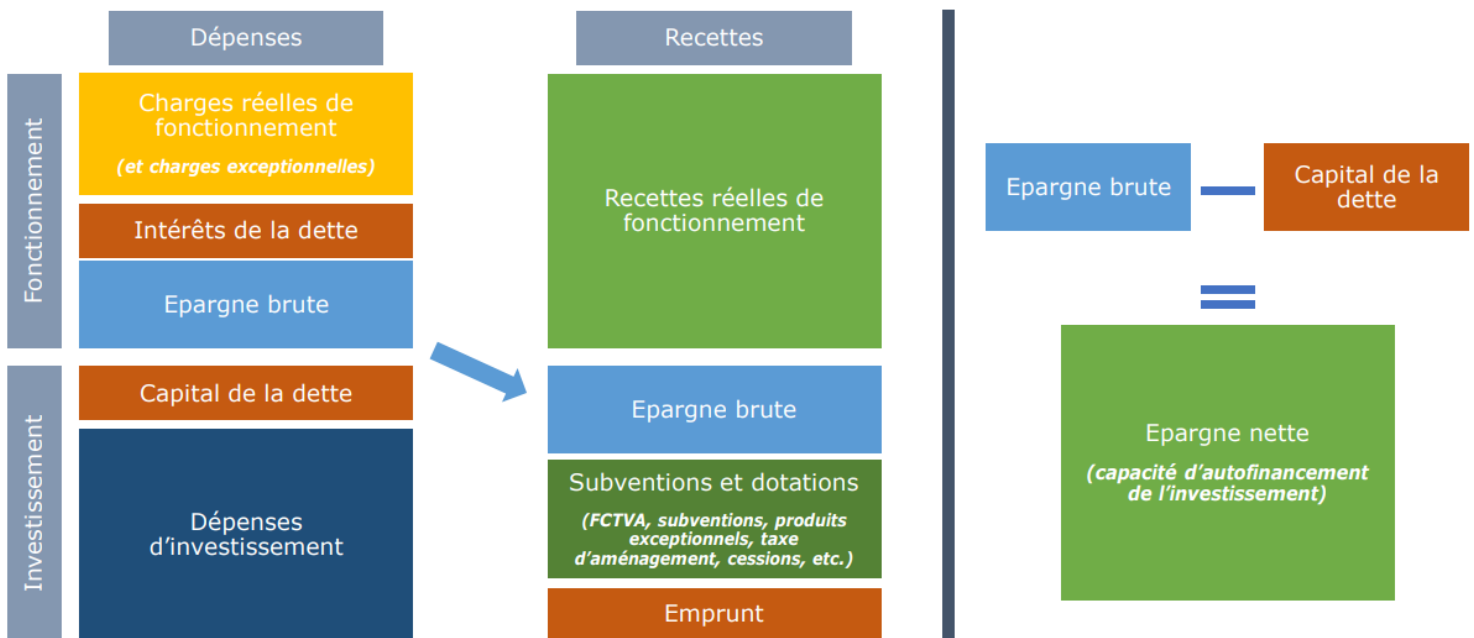
Le budget est proposé par le Maire au conseil municipal qui se prononce dessus par un vote. Il comporte une section de fonctionnement et une section d'investissement. Les conseillers doivent avoir accès à toutes les pièces avant le vote comme pour toutes autres délibérations. Il peut être voté jusqu'au 15 avril de l'année n. Le budget se compose d'une maquette budgétaire ainsi que d'annexes (situation financière de la commune, subventions aux tiers, résultat antérieur, garanties d'emprunts et participation en capital, emprunts, délégations de services publics, mouvements des immobilisations, partenariats financiers, ratios, effectifs, amortissements, etc.).

Le conseil doit aussi se prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice précédent, qui découle de l'approbation du compte administratif (résultat de l'exercice précédent). En cas de résultat excédentaire de la section de fonctionnement, ce montant doit couvrir le besoin de financement de la section d'investissement n-1 (restes à réalisés et résultat d'investissement). Une fois ce virement fait, le conseil peut décider s'il reste de l'excédent de fonctionnement, d'affecter ce reste à l'investissement de l'année n, ou de le maintenir pour financer le fonctionnement de l'année n. Avant l'affectation du résultat, le vote des taux et celui du budget, il faut que l'assemblée approuve le compte administratif (tenu par la commune) et le compte de gestion (tenu par le comptable). Ces deux comptes doivent être strictement identiques, et doivent être à l'équilibre (interdiction de déficit).

Le budget communal se compose comme suit :



La chaîne de l'épargne se compose comme suit :



L'enjeu de la chaîne de l'épargne est de dégager suffisamment d'épargne nette pour que la Mairie ne dépende ni des subventions et dotations, ni de l'emprunt pour investir.

Le contexte international et national.

L'année 2024 est marquée par une persistance de l'inflation dans certains pays de la zone euro. Celle-ci impactant directement les populations, elle est au cœur de l'actualité économique et sociale, et par là, de l'actualité politique. Elle est centrale dans le débat public.

L'inflation résulte en grande partie de l'augmentation des cours des matières premières notamment énergétiques. L'Europe est la région la plus affectée par les répercussions économiques des différents conflits en cours. En France, l'inflation a atteint 4.9% en 2023, contre 5.2% en 2022 et 1.6% en 2021.

En France la croissance annuelle s'est élevée à +0,8 % en 2023, après +2,5 % en 2022. Elle stagnerait à +0,0 % au dernier trimestre 2023, l'institut de la statistique table sur une hausse modeste du PIB de 0,2 % au premier trimestre 2024.

La hausse des prix pourrait être de 2,6% en juin 2024, contre 3,7% fin 2023. Après un sommet à presque 16% au printemps, l'inflation des prix alimentaires marquerait nettement le pas à 1,9%.

Depuis le quatrième trimestre 2019, plus d'un million emplois ont été créés, dont près d'un grand nombre en raison de l'essor des contrats d'apprentissage, ce qui a entraîné une diminution du chômage qui est passé de 8,2% fin 2019, à 7,4% au troisième trimestre 2023. L'ensemble des personnes en âge et en mesure de travailler (la « population active ») peut trouver un travail sans difficulté, associé à une rémunération cohérente avec celle du marché du travail. La part des entreprises françaises rencontrant des difficultés de recrutement atteint des niveaux records dans les grands secteurs de l'économie fin 2023.

En 2024, l'activité pourrait être principalement soutenue par la consommation des ménages, qui bénéficierait des mesures de soutien au pouvoir d'achat et d'une légère baisse du taux d'épargne, qui resterait toutefois nettement supérieur à son niveau d'avant crise. Cela a un impact direct sur les recettes des territoires, la part aujourd'hui compensée (Taxe d'habitation (TH) et Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)) par une part de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) représentant une part majeure pour les communes.

La dette publique au sens de Maastricht devrait s'élever à 109.7 % du PIB contre 112,8 % en 2021 selon la loi de finances pour 2024.

Projet de loi de finances 2024 :

Retranscrivant trois lois de programmation votées en un an, le texte prévoit des budgets en hausse dans le régalién, notamment ceux des Armées (47,2 milliards d'euros de crédits hors pensions), de l'Intérieur et des Outre-mer (33,6 milliards) et de la Justice (12,1 milliards).

Le budget 2024 est plus vert que le précédent, avec 7 milliards d'euros supplémentaires affectés à la transition écologique (contre 2 pour 2022). Il prévoit aussi des crédits d'impôts pour soutenir les secteurs des panneaux photovoltaïques, de l'éolien ou encore des pompes à chaleur.

Le déficit public serait stabilisé à 4,9% du produit intérieur brut en 2023 et réduit à 4,4% en 2024, grâce à la poursuite de la maîtrise des dépenses publiques. Le déficit budgétaire de l'État atteindrait 144,5 milliards d'euros (Md€) en 2023 (en baisse de 20 Md€). Les dépenses de l'État baisseront de 3,6% en volume en 2024 par rapport à 2023. La part de la dette publique dans le PIB se stabiliserait à 109,7%.

Puis, pour la première fois depuis treize ans la Dotation Globale de Fonctionnement a augmenté de 320 millions € sur un total de 26,9 milliards € en 2023, le gouvernement a en effet prévu une augmentation de la DGF de 220 M€ pour 2024.

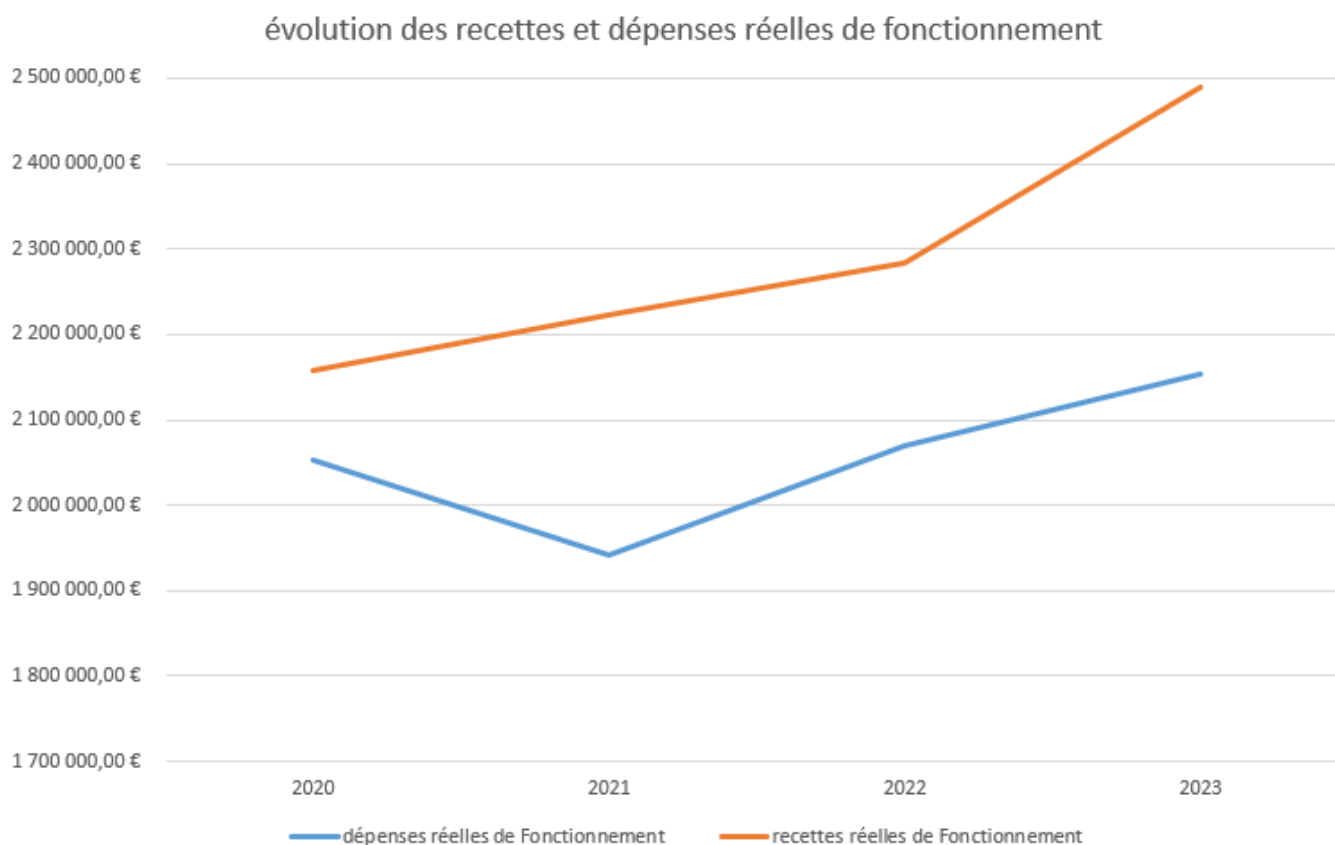
La situation budgétaire de Saint Romain de Jalionas

La première étape de construction du budget 2024 revient à analyser et comprendre les budgets précédents. Une analyse financière rétrospective couvrant les exercices de 2020 (début du mandat) à 2024 a ainsi été réalisée.

Section de fonctionnement

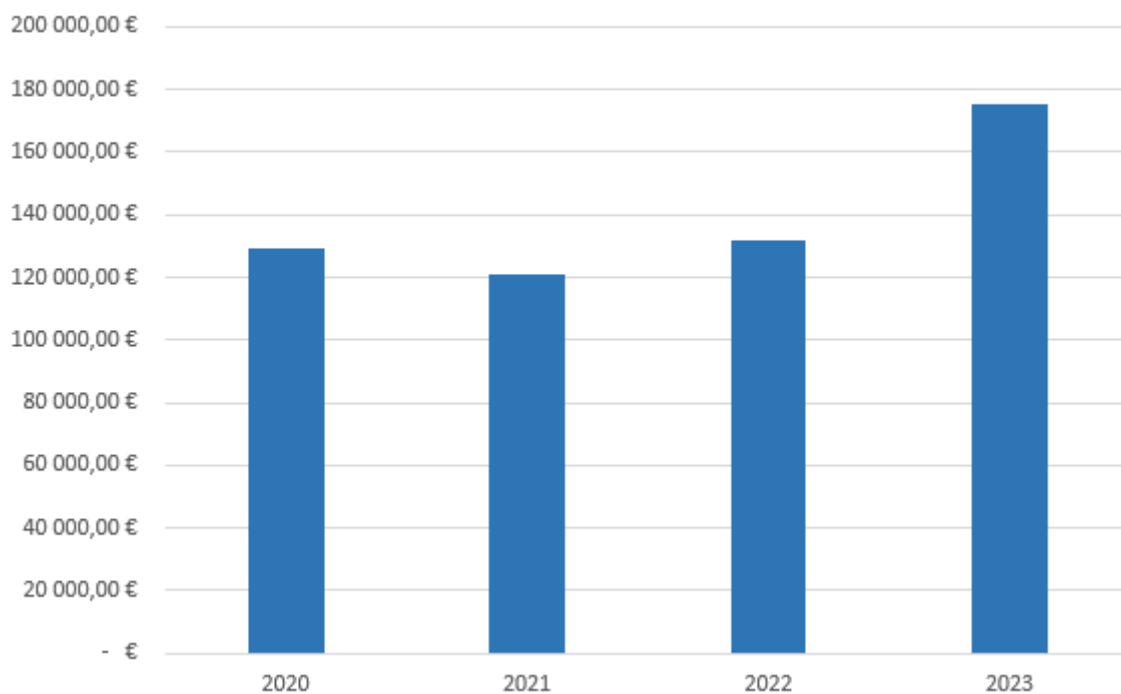
Dépenses

Au niveau national de nombreuses communes déplorent un « effet ciseau » sur leur budget, à savoir un amoindrissement des recettes et une augmentation des dépenses. Saint Romain de Jalionas ne suit pas la règle et arrive à disposer – ou même agrandir – d'un écart entre recettes et dépenses du fait d'un contrôle strict budgétaire et comptable.

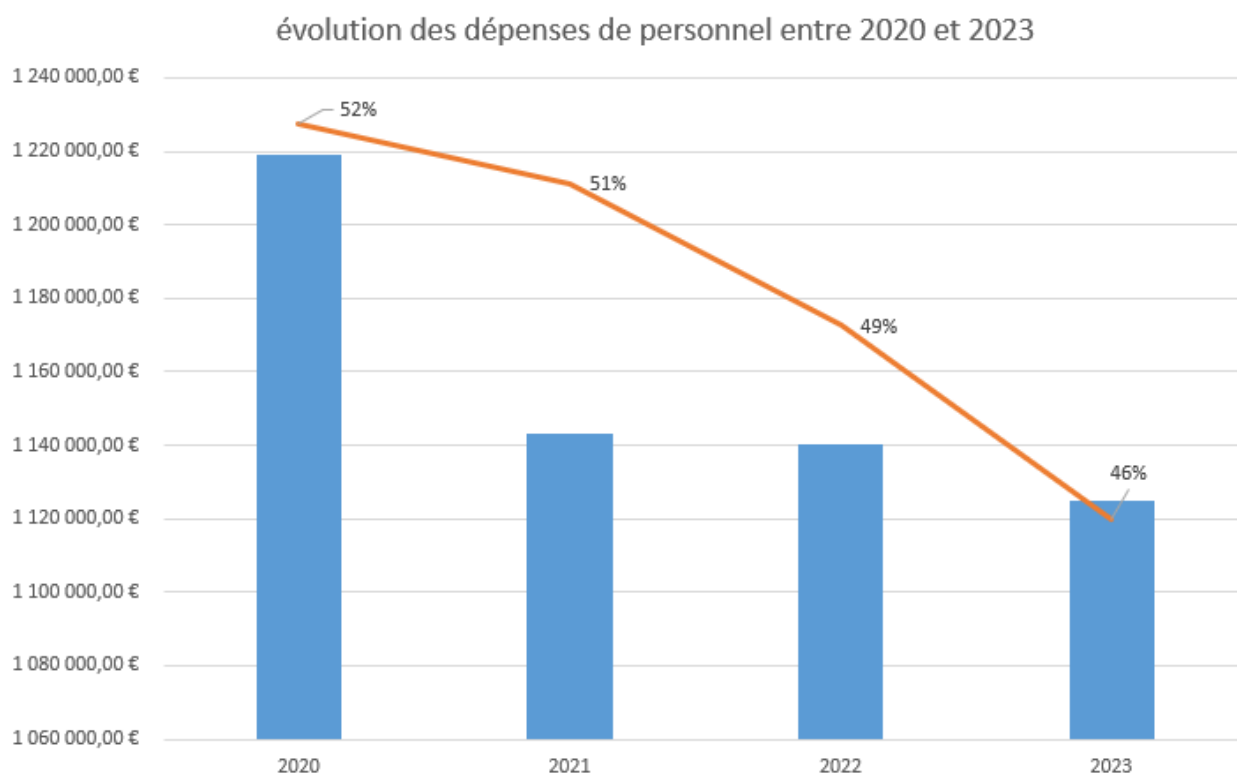


Les dépenses énergétiques ont moins augmenté que prévu courant 2023 – et ce malgré la hausse nationale – grâce notamment au contrat lié au TE38 concernant l'énergie qui a permis de dépenser 25% de moins que ce qui avait été budgété.

évolution des dépenses énergétiques entre 2020 et 2023



Alors que la moyenne nationale tend vers une répartition des charges de personnel de l'ordre de 50% des dépenses totales de fonctionnement, la commune se distingue par sa maîtrise des dépenses. Elle arrive à diminuer celles-ci de 6% de 2020 à 2023 en dépit des augmentations de l'indice des fonctionnaires tout en continuant à fournir un service public continu.

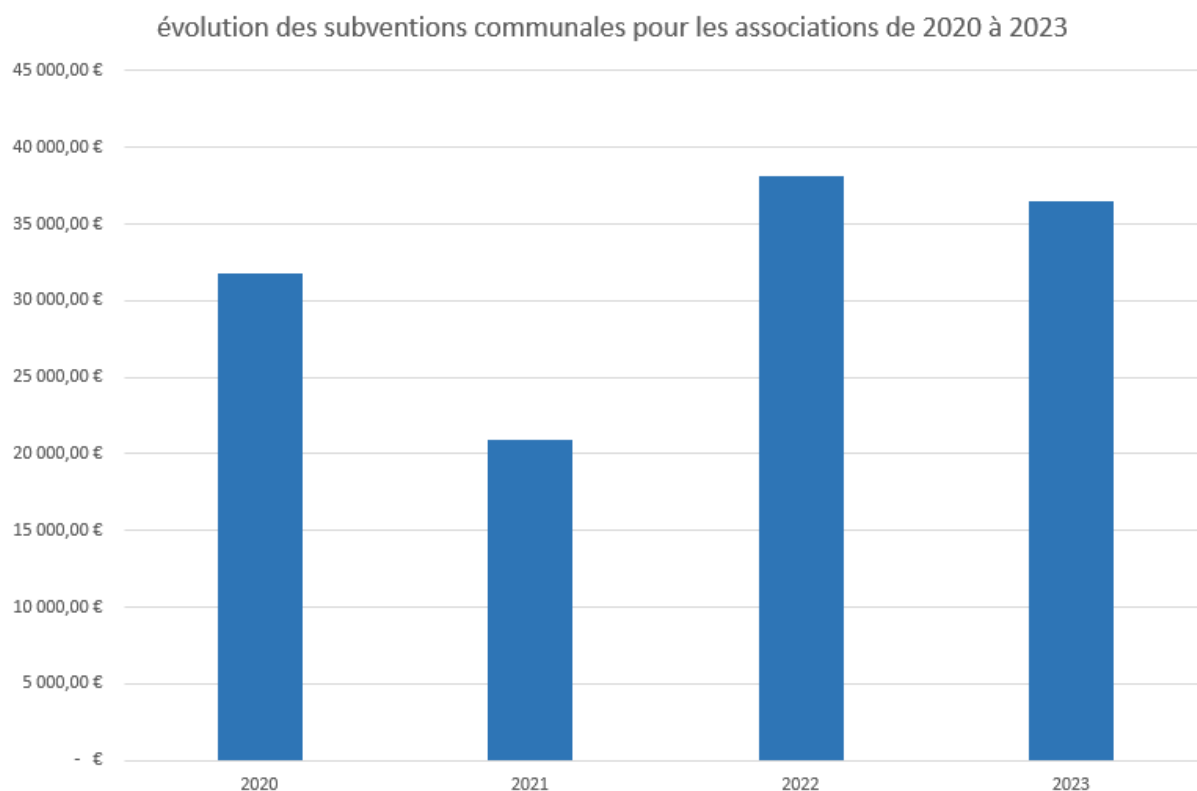


La commune dispose des effectifs suivant le 1^{er} février 2024.

| | effectif | ETP |
|---------------------------|-----------|--------------|
| fonctionnaire catégorie A | 0 | 0 |
| fonctionnaire catégorie B | 0 | 0 |
| fonctionnaire catégorie C | 27 | 24,3 |
| contractuel droit public | 5 | 4 |
| contractuel droit privé | 2 | 1,57 |
| total | 34 | 29,87 |

Le recours aux contractuels reste marginal. Les effectifs diminuent légèrement au cours des années.

Après l'année 2021, du fait du covid, les subventions aux associations augmentent de plus de 5 000 euros.

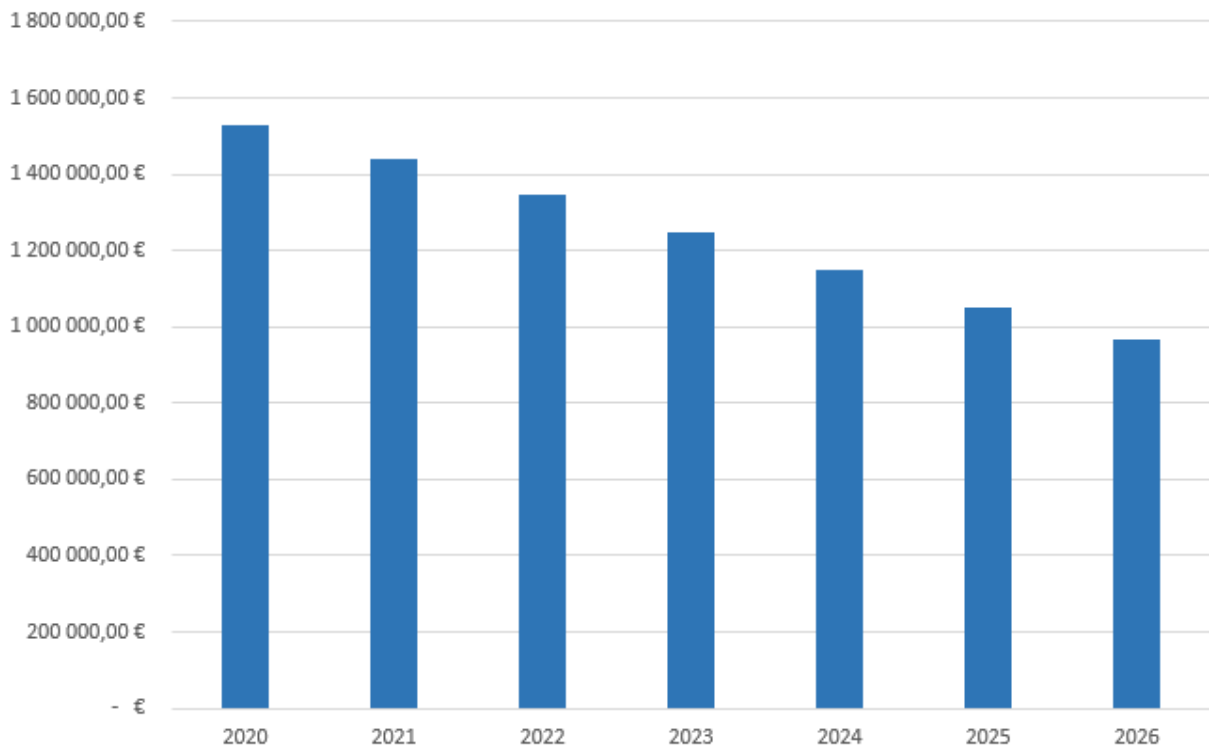


La commune continue de rembourser ses 4 prêts de manière régulière :

| Date de prêt | Motif | Montant initial | Montant actuel |
|--------------|--|-----------------|----------------|
| 2009 | Aménagements aux abords de la mairie et la construction du bâtiment périscolaire | 200 000 euros | 22 000 euros |
| 2015 | Travaux divers | 800 000 euros | 502 000 euros. |
| 2018 | Travaux divers | 680 000 euros | 530 000 euros |
| Avril 2020 | Acquisition du cabinet médical et pour le logement de fonction y attenant | 189 000 euros | 146 000 euros |

Pour rappel un prêt de 740 000 euros relatifs aux travaux de la mairie pris en 2002 a été intégralement remboursé en mars 2023.

évolution du remboursement de la dette de 2020 à 2026



Recettes

Les recettes fiscales locales sont majoritairement constituées de :

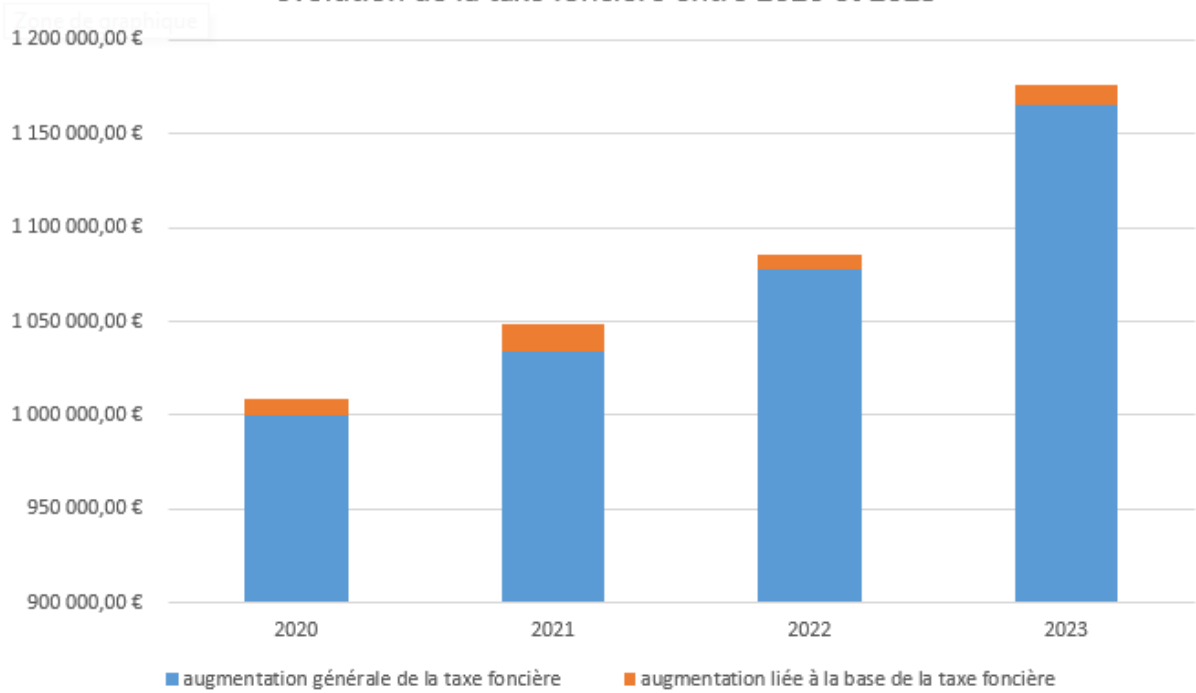
- **Taxe foncière sur le bâti**
- Taxe foncière sur le non bâti
- Taxe d'habitation pour les logements vacants et secondaires,

Ce sont les principales sources de financement où la commune peut décider chaque année du taux, via une délibération. Ce taux n'a pas été augmenté depuis 1995.

La Taxe foncière fonctionne selon le calcul suivant :

$$\text{Taux communal} \times \text{Bases foncières*} = \text{Cotisation}$$

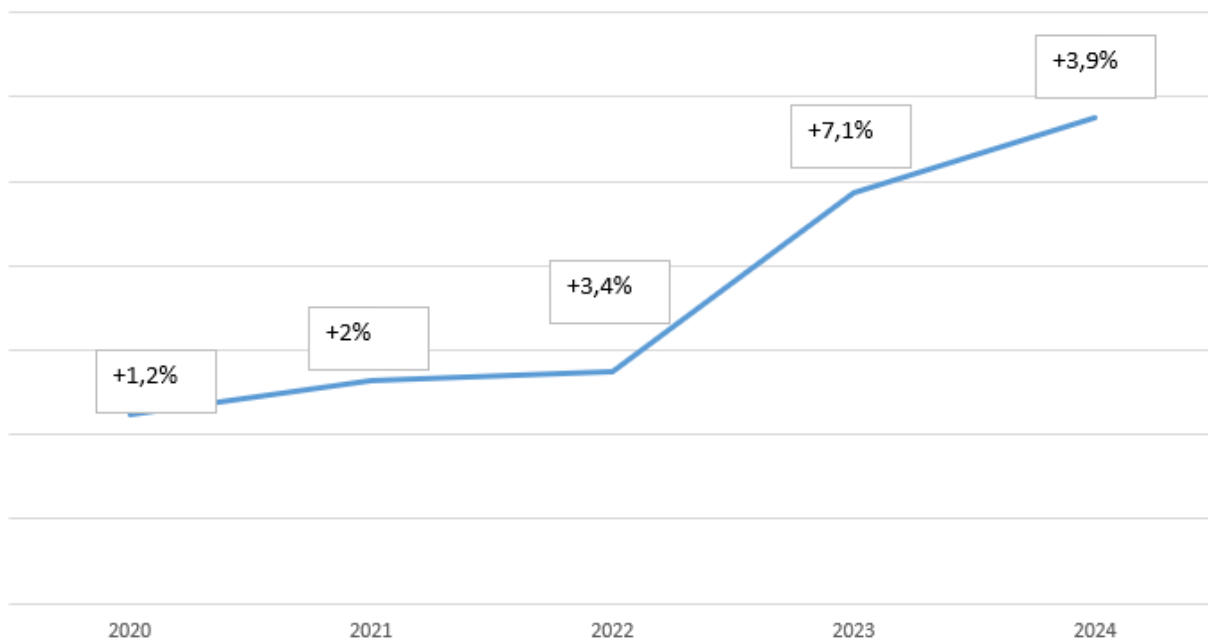
évolution de la taxe foncière entre 2020 et 2023



Si les recettes liées à la taxe foncière augmentent au fil des années c'est du fait de :

- L'augmentation de la base, décidée par l'Etat. Celle-ci évolue selon l'inflation.
- Le développement foncier communal (constructions de logements, piscines, divisions parcellaires etc...).

évolution de l'augmentation de la base de la taxe foncière de 2020 à 2024



| | Taux votés pour Saint Romain de Jalonas | Taux moyens en Isère (*) | Taux moyens au niveau national (*) |
|------------------|--|-----------------------------|---------------------------------------|
| Foncier Bâti | 32,92 % | 45,08 % | 38,28 % |
| Foncier Non Bâti | 42,86 % | 61,81 % | 50,44 % |

(*) Source : Fiche sur les éléments de référence nationaux de fiscalité directe locale 2022 pour 2023

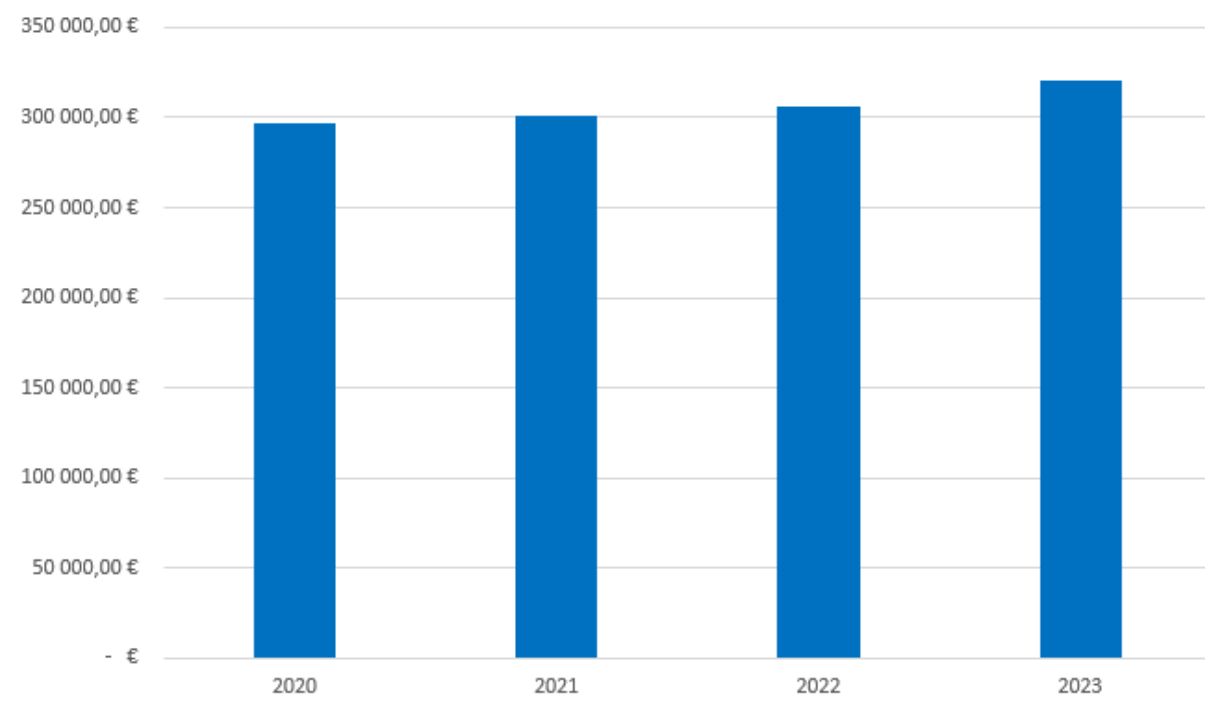
Le taux communal reste bien en deçà de la moyenne départementale et nationale.

Parallèlement aux sources fiscales, l'Etat fournit à la commune des dotations comme :

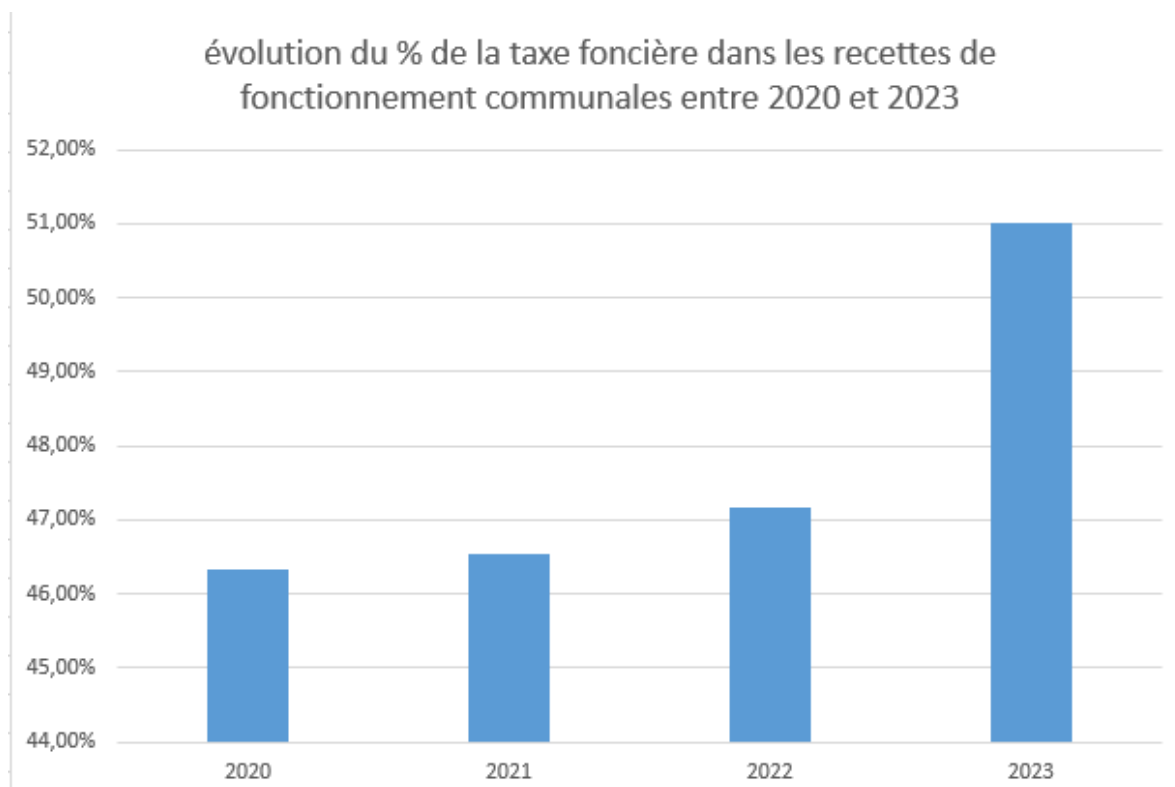
- La dotation globale de fonctionnement. (DGF)
- La dotation de solidarité rurale. (DSR)

Ces dotations, comme indiqué précédemment ont augmenté pour 2023 et augmenteront encore en 2024. La commune n'a aucun pouvoir de décision sur l'attribution de ces recettes.

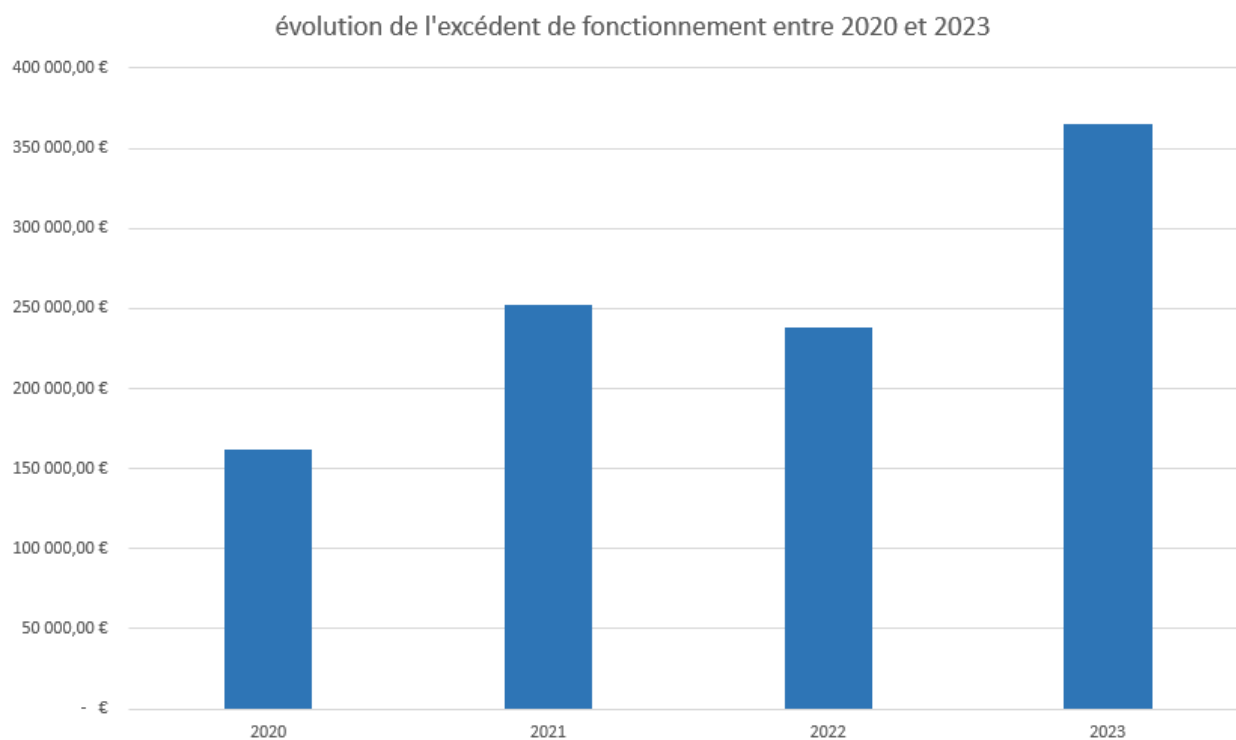
évolution de la DGF et DSR entre 2020 et 2023



L'article 71 de la constitution mentionne le principe de libre administration des collectivités territoriales, cette libre administration ne peut se faire que via un financement local sur lequel l'assemblée délibérante exerce un pouvoir. Force est de constater que la part de ces recettes ne fait qu'augmenter, témoignant par ceci aussi un recul de l'Etat dans le financement des services publics communaux. En effet si les dotations et autres sources de financement étatiques augmentent, elles restent bien en deçà du taux d'inflation.



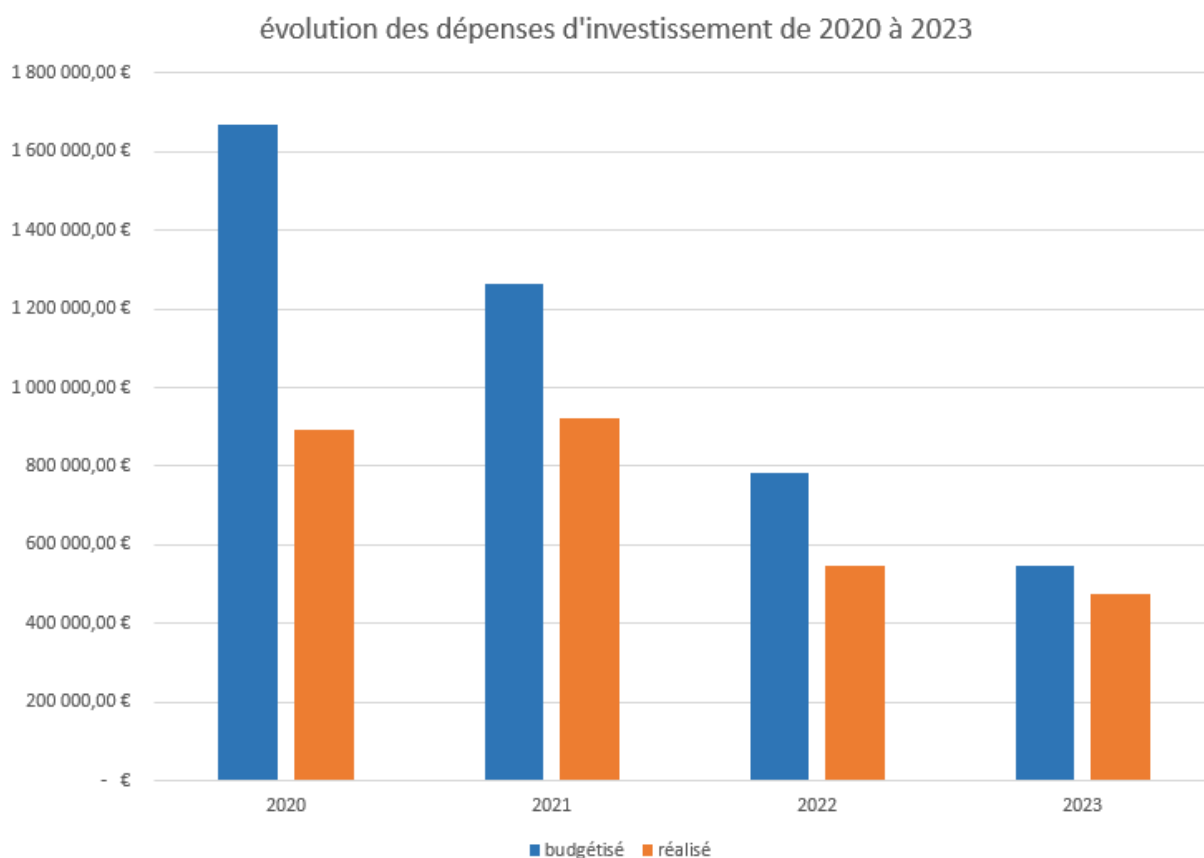
Les dépenses soustraites aux recettes à la fin d'un exercice représentent l'excédent de fonctionnement, celui-ci tend à relativement diminuer sans mouvement continu, une bonne maîtrise financière est nécessaire pour essayer de maintenir ce matelas.



Section d'investissement

Dépenses

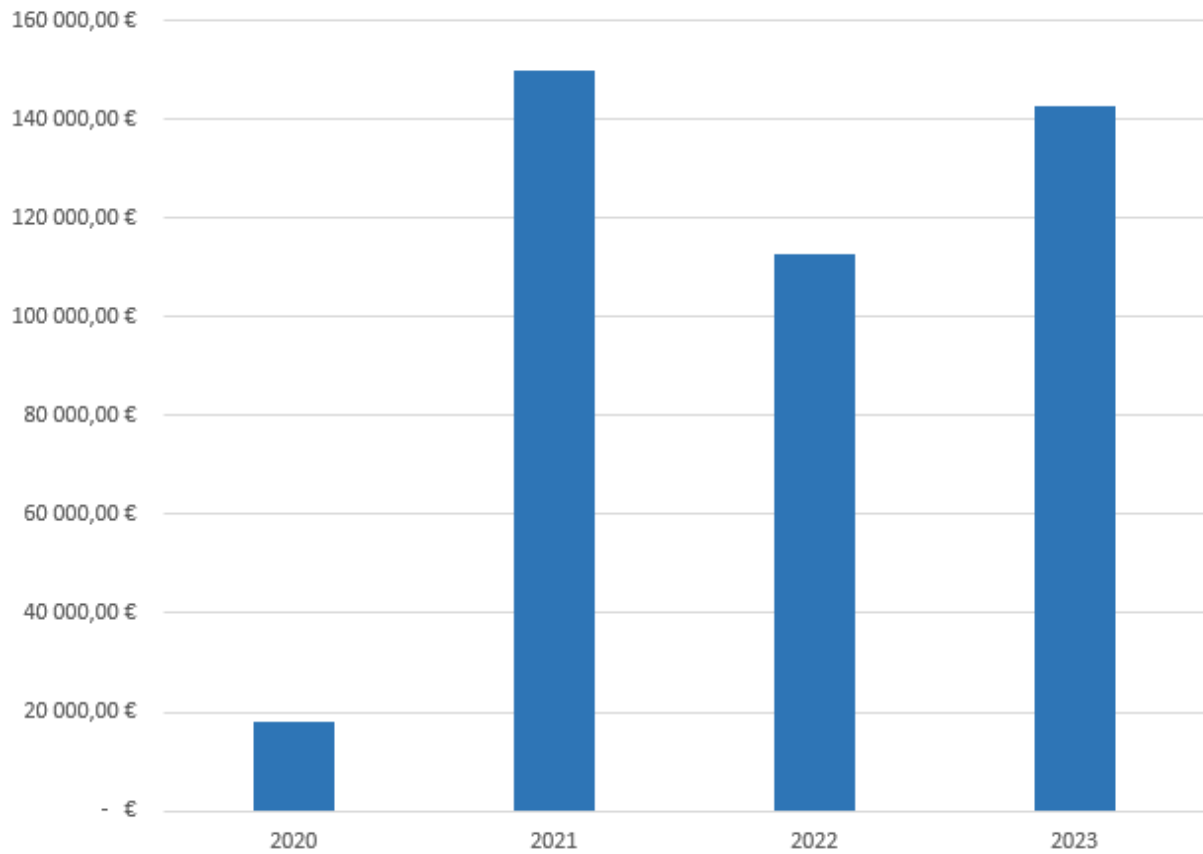
L'équipe municipale actuelle n'a cessé d'exercer un contrôle des investissements de plus en plus efficace et pragmatique. Si en 2020 nombreux étaient les investissements non réalisés, au fur des années ceux-ci sont de plus en plus réalisés mais aussi de plus en plus amoindris. Cela est dû notamment au contexte national et international, non propice aux investissements importants.



Recettes

Parallèlement à la gestion des dépenses d'investissements, les recettes sont de même plus contrôlées avec un recours massif aux subventions à partir de 2021.

évolution du recours aux subventions d'investissement de 2020 à 2023



Orientations communales pour 2024

Les prévisions de recettes

Des demandes de subvention seront faites pour les projets d'investissement 2024 (Jaliopark, décret tertiaire, mobilité, etc...).

Aucune autre évolution de recette n'est prévue pour l'exercice 2024.

Pas de hausse d'impôt ne sont envisagées sur 2024.

Les prévisions de dépenses

Les charges à caractère général, comme dit précédemment, risquent de continuer leur augmentation du fait de la hausse des prix. En conséquence, parallèlement à la hausse des dépenses incompressibles existantes, des dépenses complémentaires seront affectées :

- A la poursuite du plan de formation du personnel,
- A la location d'un nouveau véhicule (leasing) allant de paire avec le recrutement d'un policier municipal,
- A l'arrivée d'un policier municipal.

Hors ces dépenses, il est demandé aux services de fixer le plafond de leurs dépenses annuelles à +0% comparé à 2023, voire de les diminuer si possible. Nous souhaitons que les charges à caractère général globales augmentent le moins possibles pour l'exercice 2024.

Les charges de personnel évolueront sur l'année 2024. Sont prévus notamment :

- Le recrutement d'un policier municipal au 1^{er} février 2024.
- Une réorganisation des services techniques.
- L'augmentation du temps de travail de l'agent chargé du minibus, de l'adressage et du gardiennage.

Les dépenses d'investissement se stabiliseront. De nouveaux projets comprenant notamment :

- Le Jaliopark.
- La poursuite de la modification du Plan Local d'Urbanisme.
- Un plan de rénovation énergétique du patrimoine bâti municipal.
- L'étude d'implantation d'un nouveau bâtiment à destination des associations et du public.